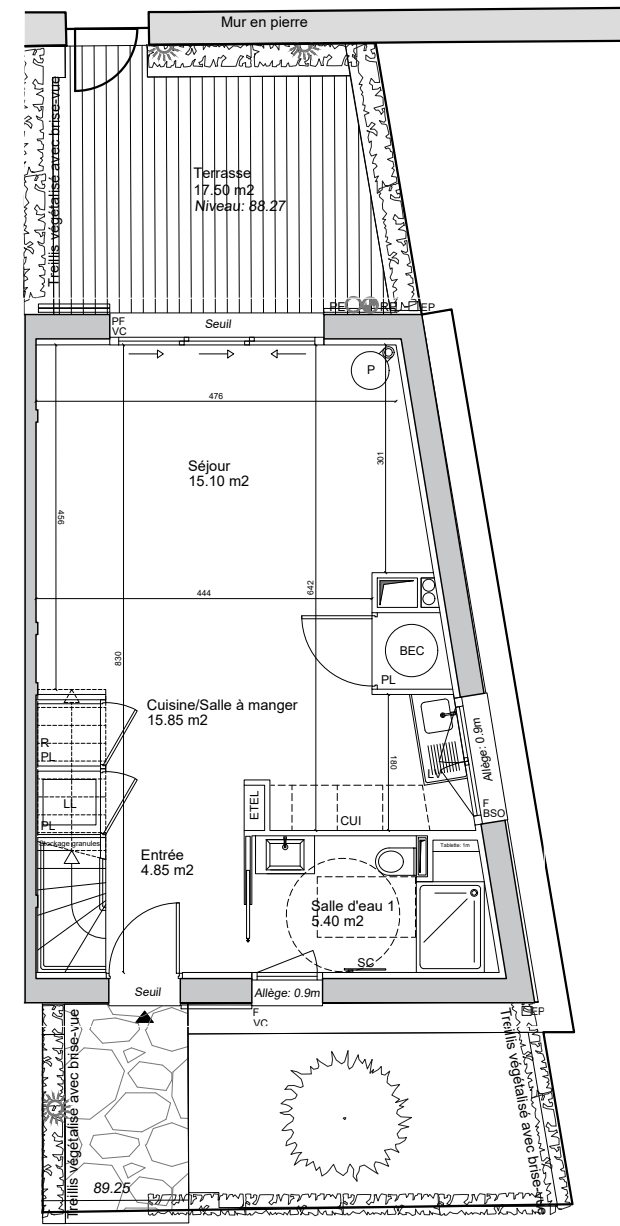
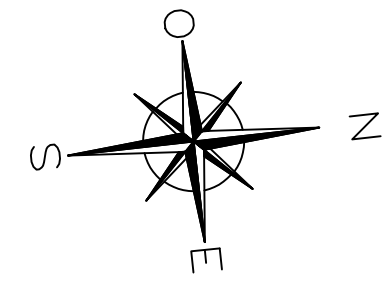


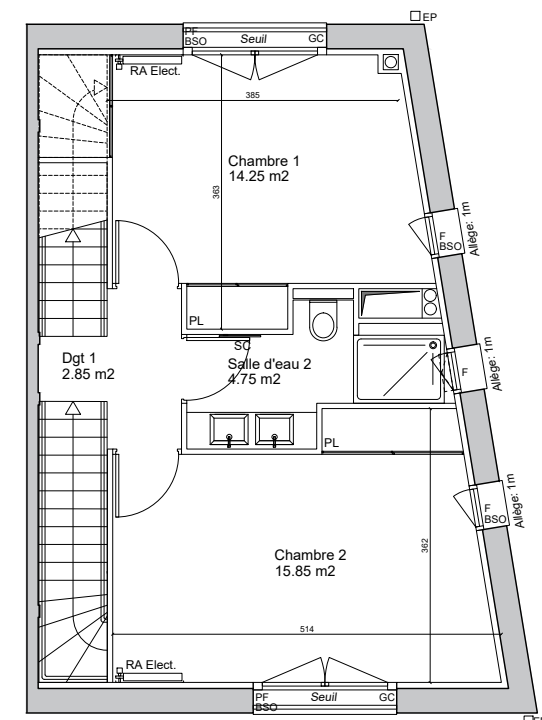


**VILLA SUR RUE 3 - PMR**  
TYPE T5

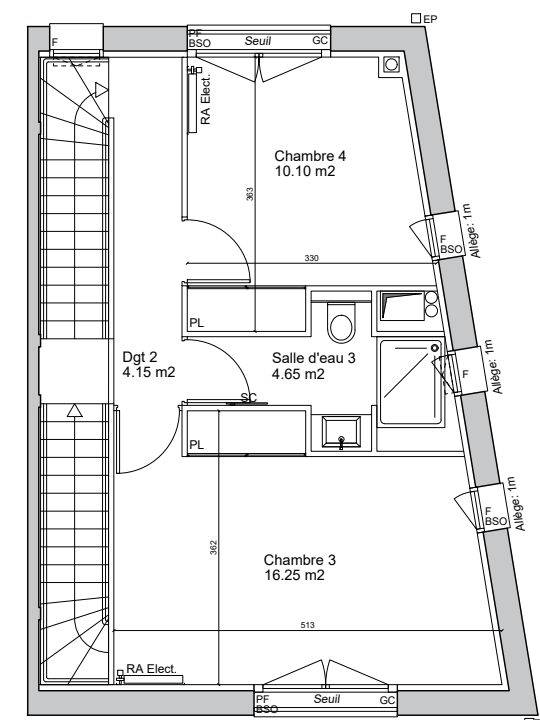
Séjour	15.10 m <sup>2</sup>
Cuisine/Salle à manger	15.85 m <sup>2</sup>
Chambre 1	14.25 m <sup>2</sup>
Chambre 2	15.85 m <sup>2</sup>
Chambre 3	16.25 m <sup>2</sup>
Chambre 4	10.10 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 1	5.40 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 2	4.75 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 3	4.65 m <sup>2</sup>
Entrée	4.85 m <sup>2</sup>
Dégagement 1	2.85 m <sup>2</sup>
Dégagement 2	4.15 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>114.05 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	17.50 m <sup>2</sup>
Jardin	22.65 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL PRIVATIF</b>	<b>154.20 m<sup>2</sup></b>



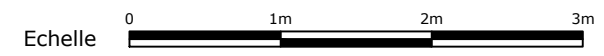
Plan RDC



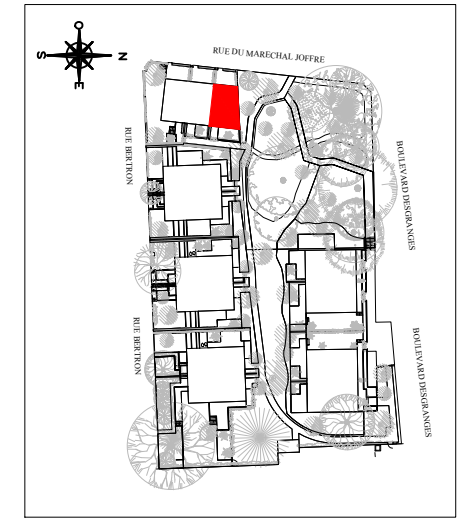
Plan 1<sup>er</sup> étage



Plan 2<sup>ème</sup> étage



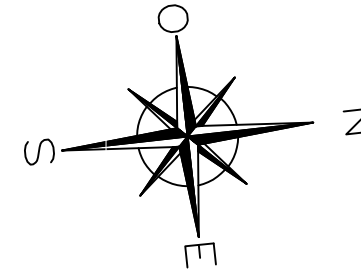
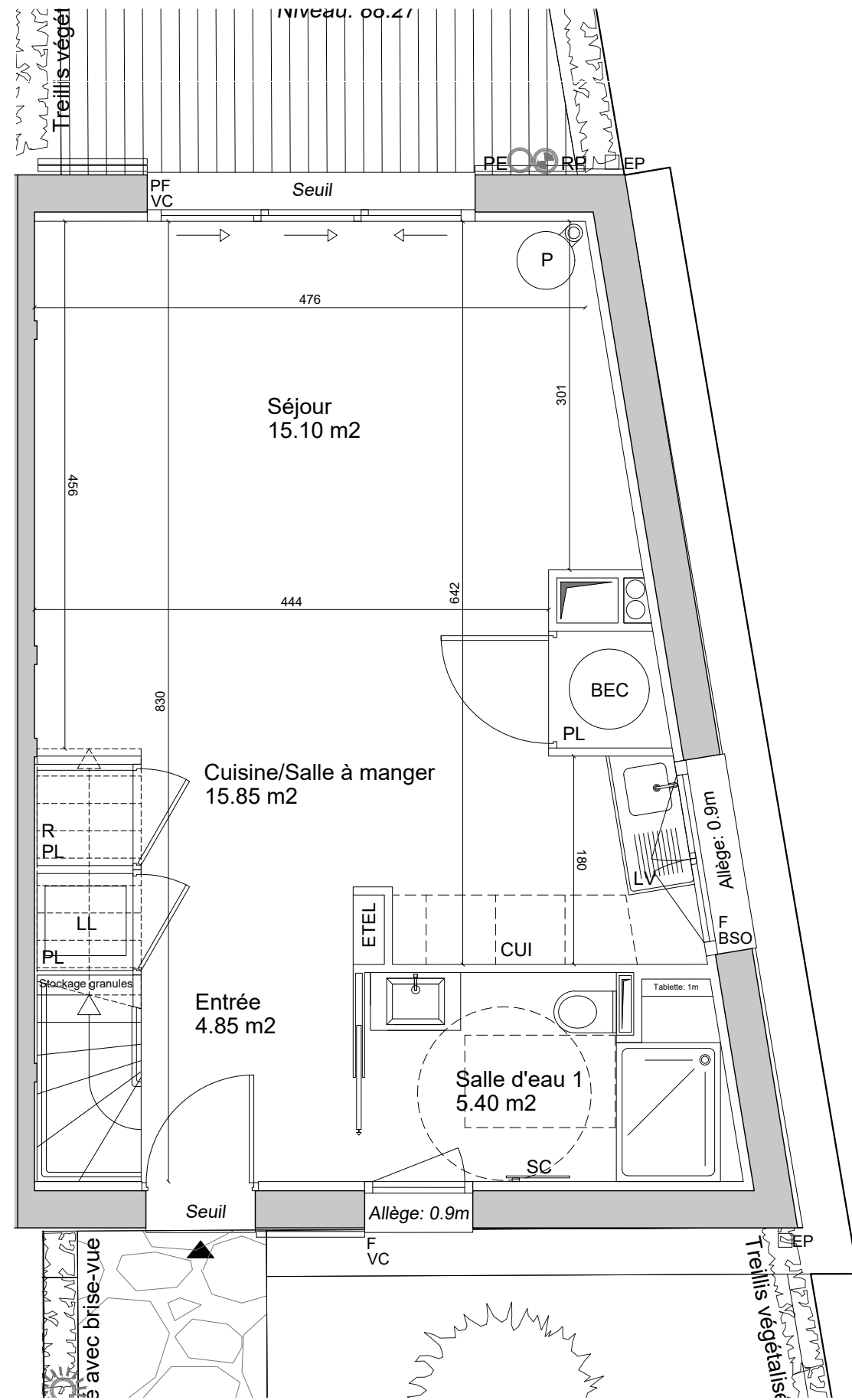
Plans niveaux	NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
		○	Espace libre dia. 1.50m	▨	Paillasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
Page 1/5	NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.	□	Aire de manoeuvre	▲	Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
		▨	Soffites et Faux plafonds	☀	Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette



**MAITRISE D'OUVRAGE(S)**



DATE	indice
14/06/2022	F

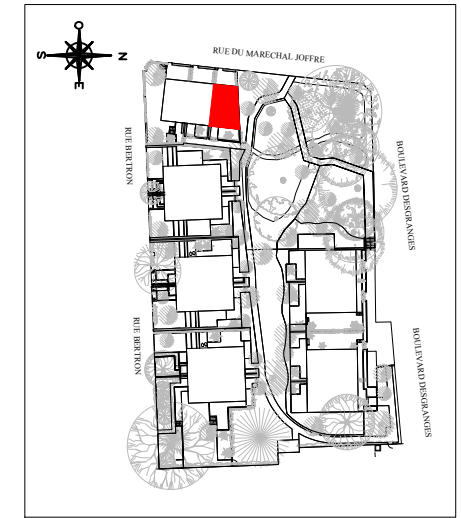


**LE CLOS BALTARD**  
Sceaux  
26 rue Bertron - 92330 SCEAUX



**VILLA SUR RUE 3 - PMR**  
TYPE T5

Séjour	15.10 m <sup>2</sup>
Cuisine/Salle à manger	15.85 m <sup>2</sup>
Chambre 1	14.25 m <sup>2</sup>
Chambre 2	15.85 m <sup>2</sup>
Chambre 3	16.25 m <sup>2</sup>
Chambre 4	10.10 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 1	5.40 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 2	4.75 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 3	4.65 m <sup>2</sup>
Entrée	4.85 m <sup>2</sup>
Dégagement 1	2.85 m <sup>2</sup>
Dégagement 2	4.15 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>114.05 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	17.50 m <sup>2</sup>
Jardin	22.65 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL PRIVATIF</b>	<b>154.20 m<sup>2</sup></b>



**MAITRISE D'OUVRAGE(S)**

**inter** construction  
SCCV Sceaux Bertron  
28 rue Escudier,  
92100 Boulogne Billancourt

Echelle 0 0.5m 1m 1.5m

Plan RDC

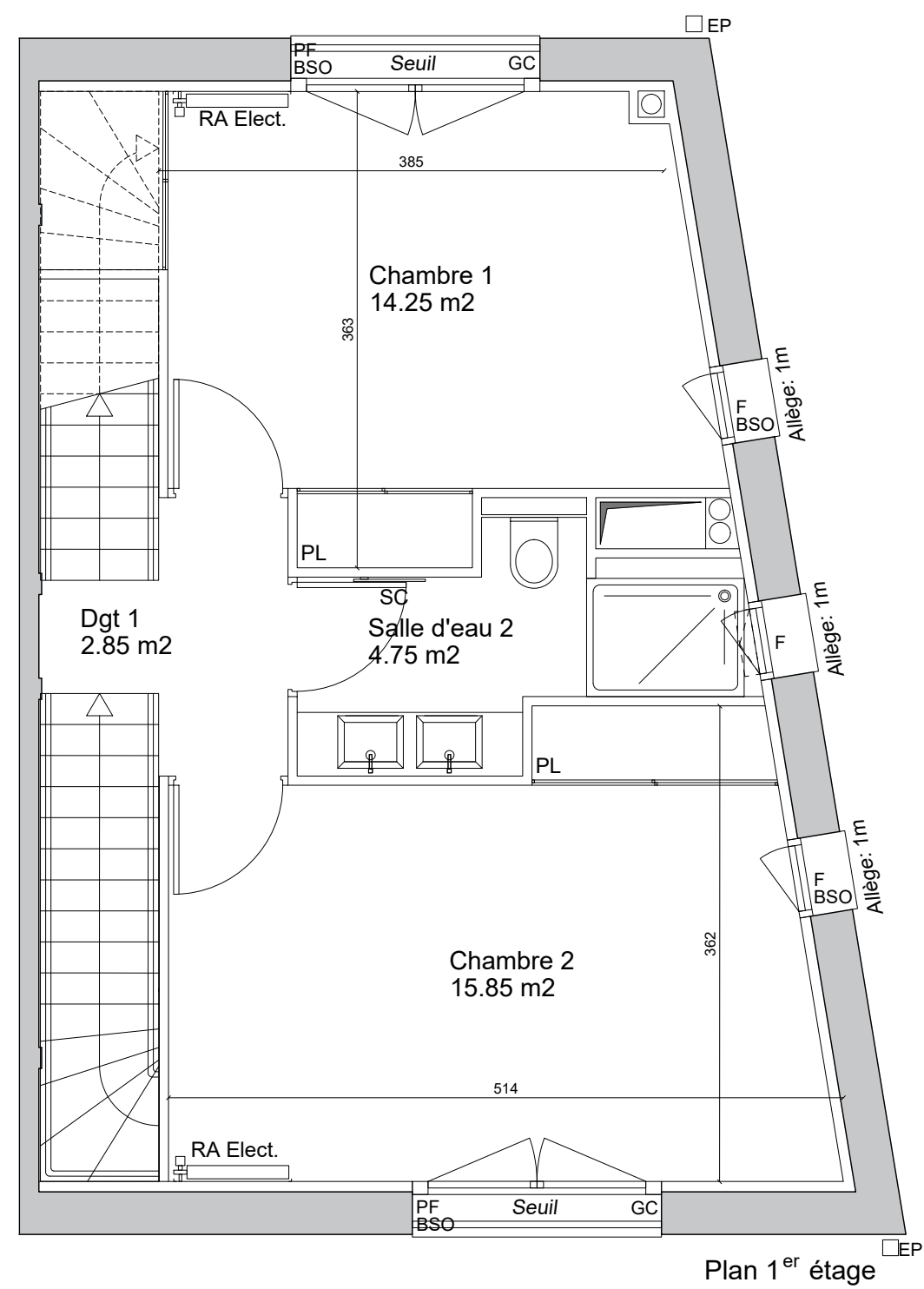
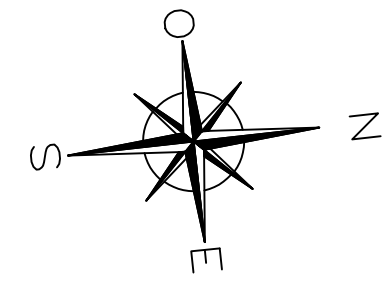
Plan RDC	NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1) NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
		○	Espace libre dia. 1.50m	▨	Paillasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
Page 2/5		□	Aire de manoeuvre	▲	Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
		▨	Soffites et Faux plafonds	☼	Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette

DATE	indice
14/06/2022	F

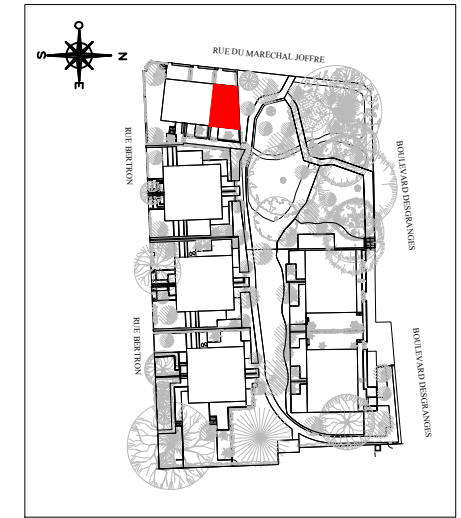


**VILLA SUR RUE 3 - PMR**  
TYPE T5

Séjour	15.10 m <sup>2</sup>
Cuisine/Salle à manger	15.85 m <sup>2</sup>
Chambre 1	14.25 m <sup>2</sup>
Chambre 2	15.85 m <sup>2</sup>
Chambre 3	16.25 m <sup>2</sup>
Chambre 4	10.10 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 1	5.40 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 2	4.75 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 3	4.65 m <sup>2</sup>
Entrée	4.85 m <sup>2</sup>
Dégagement 1	2.85 m <sup>2</sup>
Dégagement 2	4.15 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>114.05 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	17.50 m <sup>2</sup>
Jardin	22.65 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL PRIVATIF</b>	<b>154.20 m<sup>2</sup></b>



Plan 1<sup>er</sup> étage



**MAITRISE D'OUVRAGE(S)**



<b>DATE</b>	<b>indice</b>
14/06/2022	F

Echelle 0 0.5m 1m 1.5m

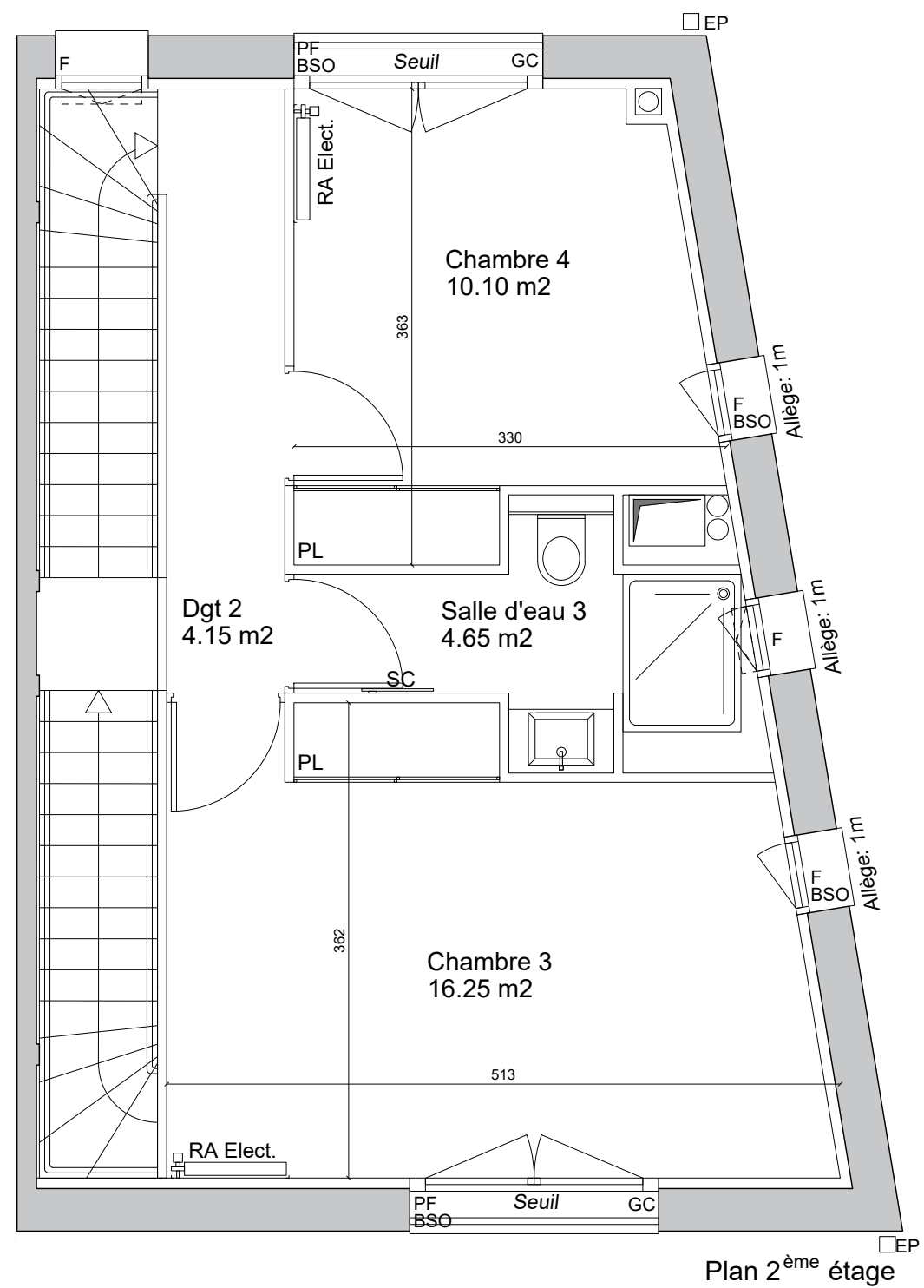
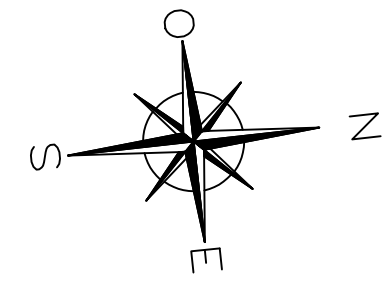
Plan R01	NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1) NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
			Espace libre dia. 1.50m		Pailasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
Page 3/5			Aire de manoeuvre		Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
			Soffites et Faux plafonds		Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette



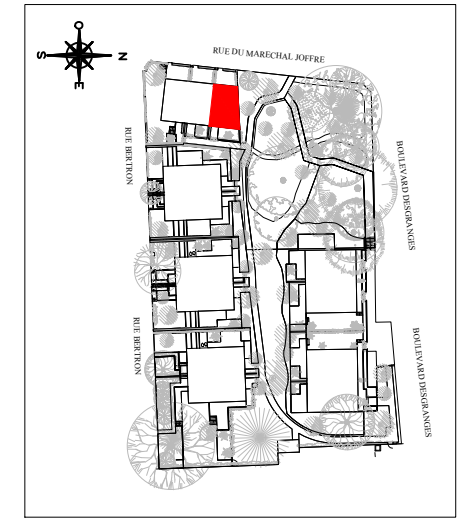


**VILLA SUR RUE 3 - PMR**  
TYPE T5

Séjour	15.10 m <sup>2</sup>
Cuisine/Salle à manger	15.85 m <sup>2</sup>
Chambre 1	14.25 m <sup>2</sup>
Chambre 2	15.85 m <sup>2</sup>
Chambre 3	16.25 m <sup>2</sup>
Chambre 4	10.10 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 1	5.40 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 2	4.75 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 3	4.65 m <sup>2</sup>
Entrée	4.85 m <sup>2</sup>
Dégagement 1	2.85 m <sup>2</sup>
Dégagement 2	4.15 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>114.05 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	17.50 m <sup>2</sup>
Jardin	22.65 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL PRIVATIF</b>	<b>154.20 m<sup>2</sup></b>



Plan 2<sup>ème</sup> étage



**MAITRISE D'OUVRAGE(S)**



Echelle 0 0.5m 1m 1.5m

Plan R02	NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1) NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
			Espace libre dia. 1.50m		Paillasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
Page 4/5			Aire de manoeuvre		Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
			Soffites et Faux plafonds		Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette

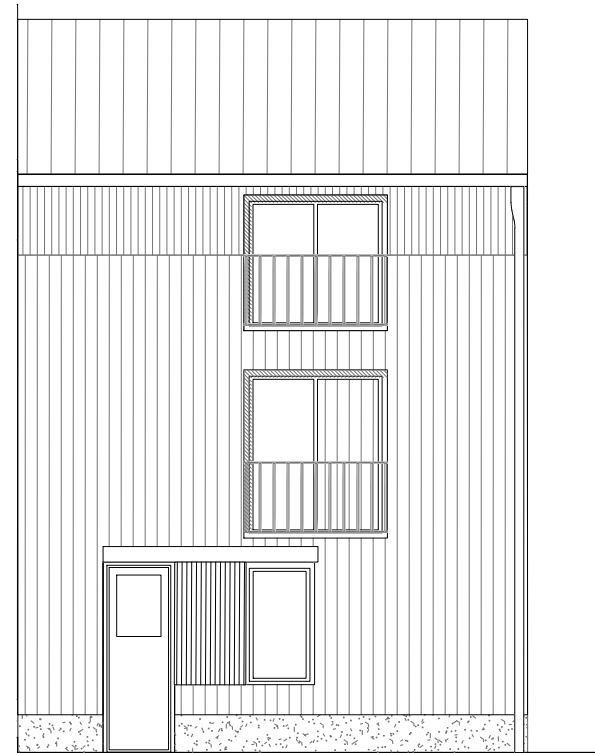
DATE	indice
14/06/2022	F



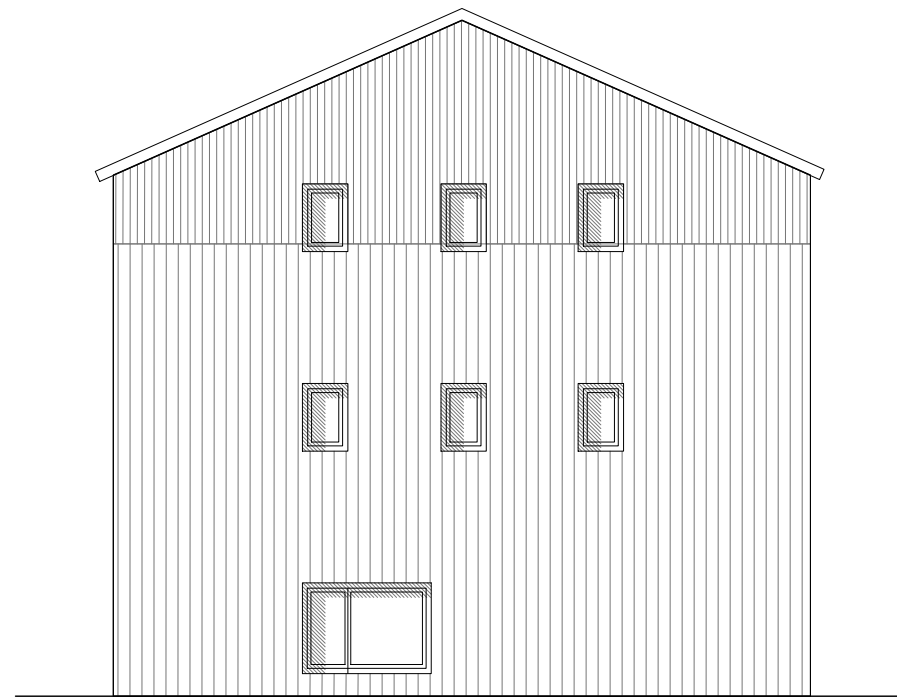
VILLA SUR RUE 3 - PMR  
TYPE T5

Séjour	15.10 m <sup>2</sup>
Cuisine/Salle à manger	15.85 m <sup>2</sup>
Chambre 1	14.25 m <sup>2</sup>
Chambre 2	15.85 m <sup>2</sup>
Chambre 3	16.25 m <sup>2</sup>
Chambre 4	10.10 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 1	5.40 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 2	4.75 m <sup>2</sup>
Salle d'eau 3	4.65 m <sup>2</sup>
Entrée	4.85 m <sup>2</sup>
Dégagement 1	2.85 m <sup>2</sup>
Dégagement 2	4.15 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>114.05 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	17.50 m <sup>2</sup>
Jardin	22.65 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL PRIVATIF</b>	<b>154.20 m<sup>2</sup></b>



Façade Est



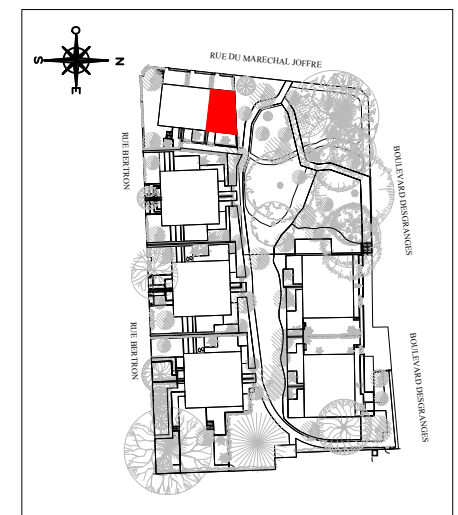
Façade Nord



Façade Ouest



Façade Est



MAITRISE D'OUVRAGE(S)



Echelle 0 1m 2m 3m

Façades	NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
	NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.	○	Espace libre dia. 1.50m	■	Paillasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
Page 5/5		□	Aire de manoeuvre	▲	Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
		▨	Soffites et Faux plafonds	☀	Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette

DATE	indice
14/06/2022	F